

Le bien des états

Revendication de la liberté de penser, de Johann Gottlieb Fichte, Traduit de l'allemand par Jean-François Goubet, Librairie Générale Française, 150 p.

Morgan Gaulin

Number 196, May–June 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/19431ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (print)

1923-3213 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gaulin, M. (2004). Le bien des états / *Revendication de la liberté de penser*, de Johann Gottlieb Fichte, Traduit de l'allemand par Jean-François Goubet, Librairie Générale Française, 150 p. *Spirale*, (196), 39–40.

LE BIEN DES ÉTATS

REVENDEICATION DE LA LIBERTÉ DE PENSER de Johann Gottlieb Fichte

Traduit de l'allemand par Jean-François Goubet, Librairie Générale Française, 150 p.

Le royaume de la vérité et des mœurs n'est pas de ce monde, n'est pas un royaume despotique qui puisse être régi par des ordres de cabinet et des décisions souveraines.

— ERNST CHRISTIAN TRAPP

LE TEXTE dont il est ici question est tiré du tome VI des *Johann Gottlieb Fichtes sämtliche Werke*, l'édition des œuvres complètes de Fichte, parue en 1845-1846 chez Veit et Comp. Il s'agit d'un texte court, mais très senti, incisif et délibérément polémique. Précisons d'abord que cette *Revendication*, Fichte la publie en 1793 et l'adresse de manière anonyme aux « Princes de l'Europe qui l'ont opprimée jusqu'ici ». Elle fut traduite pour la première fois en français par Jules Barni, un disciple de Victor Cousin, en 1859, chez Chamerot à Paris. Cet appel de Fichte à la liberté de penser se dessine sur fond de polémiques et de débats de nature fondamentalement religieuse.

Frédéric-Guillaume II arrive au pouvoir en 1786 et sous les recommandations de Woellner, il publie, au mois de juillet 1788, un édit de religion formulant une critique acérée du concept d'*Aufklärung*. Il y est dit que les Lumières doivent éviter de promouvoir des doctrines allant à l'encontre des articles de foi du christianisme. Un débat a aussitôt lieu concernant les usages et les interprétations de ce concept. Cinq ans plus tard, le roi fait émettre un avis de censure : la presse était allée trop loin et avait accordé trop de place au débat qu'avait suscité l'édit en question. La censure des débats va se poursuivre et s'intensifier jusqu'en 1797, à l'occasion de l'assermentation de Frédéric-Guillaume III.

La rédaction

L'étude des brouillons nous indique l'existence de trois manuscrits, tous datés de 1792. La version définitive intègre les deux premiers. Nous voyons déjà à l'œuvre l'accent rationaliste dont fait preuve Fichte, et qu'il s'efforce de diriger à l'endroit de l'édit de religion de 1788. La sensibilité y est décriée, bien qu'elle puisse faire l'objet d'une culture; c'est qu'elle demeure incapable de passer, précise Fichte, de l'ordre du fini à l'infini. Les seuls sentiments sont inaptes à la production d'un système politique viable, universel. Le troisième brouillon affirme quant à lui la nécessaire prépondérance de la vérité et de sa recherche; c'est la vérité qui manifeste la raison,

autant dans le domaine de la connaissance que de l'action pratique. En ressort ce que nous pourrions nommer une séparation des pouvoirs, articulée sur la double contrainte de la vérité et de l'État, la première commandant aux doctes, alors que la seconde contraint les princes. La puissance des princes doit se soumettre aux exigences étatiques et faire l'objet d'une législation du droit : elle est bien réelle, mais ne trouve aucun fondement moral. Les faits, empiriques, ne peuvent prétendre fonder le droit : sur ce postulat repose l'ensemble de la philosophie du droit de Fichte.

La controverse religieuse

Fichte met en place une déduction de forme syllogistique; de la liberté de penser, il fait découler la liberté de croire. Ainsi, la croyance religieuse ne s'oppose pas à la raison. Sur ce point, l'*Aufklärung*, avec sa matrice protestante, se distingue fortement des Lumières françaises et de sa haute réactivité à l'Église catholique.

Selon Fichte, le domaine de la religion est aussi celui de la conviction, une conviction comprise au sens d'une certitude subjective renvoyant, par le fait même, à l'expression d'un sujet libre. Les Églises protestantes demeurent fidèles à l'enseignement de Luther en ce qu'elles privilégient, par-dessus tout, la lecture et l'interprétation personnelle — subjective et individuelle — de l'Écriture sainte, reléguant au second plan les catéchismes et les différentes confessions et, avec elles, leur arrière-plan doctrinal, la théologie dogmatique. Le protestantisme fut, dès le départ, l'instauration d'une liberté, liberté de croire, liberté d'interpréter, liberté d'évaluer. Ceci demeure fort peu compréhensible pour les civilisations catholiques, qui ont toujours entretenu un rapport conflictuel avec la liberté et, par le même fait, avec la science, ce qui n'a jamais été le cas des Églises protestantes. La conviction est dès lors, selon l'esprit de Fichte, conçue comme un agir individuel, une libre détermination, personnelle — comme le laisse entendre le beau mot de *Selbstätigkeit* —, un agir immanent à l'individu, auto-fondé, et non pas, donc, une *praxis* subjective. Dans une orientation plus lourde de conséquences, nous pourrions la nommer une *intuition rationnelle agissante*, montrant bien, du même coup, que chacun doit idéalement devenir l'auteur de sa propre croyance. Cette grande idée est d'abord fondée sur la pensée de Luther, et l'importance qu'il accorde à l'activité qui

consiste à évaluer les choses par soi-même. Ce sera d'ailleurs le message central de Kant, « *sapere aude* », dont Fichte demeure ici très proche, ce sera aussi tout le sens accordé à l'*Untersuchung*, à l'examen libre et autonome des choses en question : « *pousser ses recherches jusque dans l'illimité est un droit inaliénable de l'être humain* », est-il écrit dans *La revendication de la liberté de penser*. Le domaine des convictions, Fichte le soustrait catégoriquement du pouvoir d'intervention du souverain; le spirituel ne concerne que l'homme et son Dieu, aucune instance médiatrice ne peut ainsi intervenir entre ces deux pôles.

Le protestantisme

Il faut bien voir que la Réforme est une pensée qui ouvre un espace de liberté à même la religion. Hegel dira que « [p] ar la Réforme vint au monde l'homme religieusement libre [...] ». Cette forme de liberté tarda à être connue des civilisations catholiques, qui ont plutôt promulgué la liberté politique, issue de la Révolution Française. Les grandes réformes de la théologie protestante — la lancée du libéralisme protestant par Schleiermacher, le rejet de ce libéralisme par Karl Barth, la démythologisation du géant de Marbourg, Rudolf Bultmann — sont autant de manières d'assurer la primogéniture de la parole biblique et d'en retrancher, à chaque moment, les médiations dans un mouvement de « dégraissage » herméneutique; c'est un peu l'inverse de ce que l'exégèse hébraïque met en jeu. De cette manière on entendra le mot final de la *Revendication* adressé aux souverains au nom de leurs conseillers : « *Ils requièrent de vous que, telle la Divinité, vous habitiez dans la lumière, afin de convier tous les êtres humains à vous honorer et à vous aimer* ». Si l'image métaphysique qu'une époque se fait de son monde a la même structure que ce qui lui paraît être l'évidence en termes de structures politiques, nous devons alors reconnaître en Fichte un homme des Lumières, solidaire du bien-être du peuple, mais, simultanément, un tenant de la légitimité; les princes sont, selon lui, des personnes « *sublimes* », représentant sur terre de la Divinité. De ce fait, Fichte les investit d'une responsabilité capitale; ils doivent protéger les droits que Dieu a donnés aux hommes. Les souverains ne sont donc pas, pour Fichte, divins par nature, mais plutôt par délégation. Une délégation, doit-on ajouter, consentie par les peuples et qui ne donne en rien aux princes un pouvoir de

LA SCIENCE ARDENTE

PROFESSEUR DE POÉSIE d'André Roy

Les Herbes rouges, 69 p.

bienfaisance — « la charge que vous donnez n'est pas un cadeau » — car, au fond, si l'on comprend Fichte, le souverain ne fait qu'appliquer ce dont la société dans son ensemble a déjà convenu. Dans le « Dossier » que joint le traducteur se trouvent des extraits susceptibles d'éclairer la trame générale dans laquelle se situe la *Revendication*. Un de ces extraits est le paragraphe 30 du *Système de l'éthique d'après les principes de la Doctrine de la science* de Fichte, publié en 1798. Il y est dit que le souverain ne doit procéder qu'à partir de ce qui remporte l'unanimité dans le peuple. Mais n'allons pas croire par là que Fichte hisse le peuple au-dessus de tous les ordres; bien au contraire, si le souverain doit montrer au peuple qu'il existe des lois au-dessus de lui, c'est qu'elles se situent au même instant au-dessus du peuple, car ces lois ne sont pas le résultat de la fantaisie des hommes, mais de la recherche continue de la vérité. De quel type de vérité s'agit-il? Non pas d'une vérité qui consisterait en l'accord de nos représentations des choses sensibles avec les choses en soi, car cet accord est tout simplement impossible. Il s'agit, au contraire, d'un « objet » signifiant une chose qui tombe sous les lois de notre faculté de connaître et d'intuitionner. Sera vérité objective, donc, ce qui s'accorde à la fois à notre faculté de connaître et à notre perception. Cette vérité est vérité du monde sensible et s'articule non pas sur la chose en soi, mais sur le phénomène. Seule la vérité, sa recherche libre et sans limite, assumée par chaque individu, peut réellement constituer et fonder ce que Fichte nomme le « bien des États ».

Le droit de penser par soi-même, jamais, en aucune circonstance, le Prince ne peut l'opprimer. La vérité, explique Fichte, n'admet aucun partage avec la contrainte comme, d'ailleurs, l'aveuglement répugne à la lumière, puisque aucun éclairage ne peut entraver un cœur pur qui n'a rien à se reprocher. Le libre examen appelle donc indéniablement à lui la liberté de communiquer les résultats de ses recherches. C'est ce que Kant nomma, dans son essai de 1784 sur les Lumières, l'« usage public » de la raison, qui doit — volontairement — s'étendre à tous les domaines de la vie. Cette extension, Fichte la place au centre de sa morale, et le glissement de la volonté — la loi interne d'un être, opposée à une loi qui lui vient de l'extérieur — vers la facilité que représente l'opinion commune, il la comprendra comme l'incarnation du mal radical.

MORGAN GAULIN

LES DÉNIGREURS et les aigris s'en donneront à cœur joie. André Roy a publié un recueil de poésie dont le titre, si simple et si beau, offrira aux énervés et aux sçieurs de pattes un merveilleux morceau de bravade facile à ridiculiser. Voilà, diront certains, André Roy se prend maintenant pour Dieu! « On te demande beaucoup en tant que poète : / Un temps pour la mélancolie, un temps pour l'énergie, / Des images en forme de temples. / Tu seras la preuve de l'expérience du rien, / Tu prendras la place de Dieu »! Quelle succulente proie, quel *punching bag* de choix Roy aura fourni ici à ses détracteurs! Lui, André Dieu, se gausser de professer la poésie! En voilà une bonne! Et on se raclera la gorge et on criera au kitsch, à la manie, au chant du cygne d'un grand poète. Pour ceux qui n'auront que feuilleté ses livres, André Roy pourrait être assimilé à tout ce que l'on aime détester de la poésie contemporaine : formalisme, sexe glorifié, matérialisme ambigu, distanciation, fausse simplicité et poésie du « moi » magnifié.

L'évangile kitsch de la poésie

Répéter ces niaiseries n'élèverait pas le débat. Il faut lire et relire ses textes, aller à la source avant de porter un jugement trop rapide. Certes, il utilise un coffre à outils sémantiques qui fait penser à un attirail kitsch pour poésie douceuse : la Terre, le sexe, la fragilité, les muscles, les corps, le cœur, les dragons, les images, les anges, l'orphelin, les matières, le ciel, les étoiles et les paysages. Pour peu, on se croirait par endroits dans un chromo de centre commercial. Mais encore à ce stade, nous buterions sur une impression de surface. Nous sommes conditionnés par des réflexes de déférence envers une poésie qui mime la profondeur, une poésie énigmatique qui brouille notre lecture pour mieux nous manipuler. Tout l'art d'André Roy réside dans l'effort opposé : il mime la simplicité, la clarté et semble nous placer devant des évidences, mais il nous sert pourtant une vision complexe du monde, déterminée par le souvenir du corps des « abandonnés », des garçons disparus, la primauté de la sexualité comme éthique, la poésie en tant que journal quotidien et exercice méditatif athée. Il écrit dans le poème « Affirmation » : « Plus c'est clair, plus ce sera caché / Quand mes poèmes rejoindront les esprits / Qui volent dans le temps sphérique. »

En lisant *Professeur de poésie*, qui fait suite à *Vies* (1998), nous sommes mal à l'aise devant la

quantité de certitudes que le poète nous assène : « Ainsi, les images deviendront fermes : / Bon poète, je saurai les faire briller, les faire muscler »; « Voici des mots destinés à un grand nombre de personnes, / Voici un poème qui nous tiendra au chaud »; « Tu donneras, André, de la poésie à ceux qui n'en ont pas »; « Poèmes trop beaux pour être lus; / Poèmes très bons dispersés entre ciel et terre »; « Viens voir mes poèmes assez grands pour disparaître / Dans les chambres, les musées, les tombeaux »; « Poèmes si beaux que nous les aimons beaucoup; / Poèmes si bons qu'ils nous conseillent de vieillir ». Il s'agit d'une tentative de mettre en scène une parole poétique qui affirme avec emphase sa grande qualité et son efficacité. « Tu donneras, André, de la poésie à ceux qui n'en ont pas. » Doit-on reculer devant une telle affirmation? N'y aurait-il pas à lire ici une sorte d'évangile kitsch de la poésie dont le poète serait le messie? Pourquoi sommes-nous agacés par ce genre de fanfaronnade?

C'est que nous avons été élevés dans le confort du doute et que dans le doute, on s'abstient. Or, André Roy est un poète de l'affirmation, un poète de la certitude. Émettre une certitude, même au Québec en 2004, est un geste effronté. On préfère rire de nous-mêmes, de nos prétentions, de nos attentes et de nos timides certitudes plutôt que de les présenter dans leur crudité, complètement nues, sans appareils, sur la place publique. Roy est provocateur parce qu'il nous oblige à affronter notre propre volonté, il nous demande d'être aussi sûr de nous-même qu'il l'est de lui, il nous incite à dévoiler la virulence de nos certitudes, même les plus honteuses. Il nous attaque en déployant toutes les illusions et les vérités qui fondent sa personne. Pourquoi cacherait-il sa fierté d'être bon poète; pourquoi cacherait-il cette sagesse créatrice qu'il a acquise avec l'âge et l'expérience? Ceux qui ont lu avec empathie les livres d'André Roy savent qu'il a écrit de grandes œuvres : le cycle de *L'accélérateur d'intensité*, *Vies*, le cycle de *Nuits* et quelques-uns des livres de sa période formaliste. Mais certes, il faut d'abord faire fi du sillage critique controversé que son œuvre a laissé derrière elle. À cet égard, les certitudes que Roy arborent comme des trophées ironiques sont sans doute aussi des pieds de nez à tous ceux qui ont mal lu ou déprécié son œuvre.

Le spécialiste du « je »

Le poète n'a jamais caché son adoration pour la beauté, aussi bien celle des corps que celle qui a